



MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 2 avril 2024.

Présents : OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, GALLON Loïc, DOINEAU Brigitte, BASLE Marie-Josèphe, RESTIF Isabelle, ESNAULT Véronique, RENAULT Serge, DUFLOS Béatrice, DAULAINÉ Laurent, GUEGUEN Frédéric, PALIERNE Fabrice, JARRY Emilie, VETIER Anthony.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	17
Pouvoirs	:	00
Votants	:	17

Absents excusés ayant donné procuration : Néant.

Absents excusés : FURON Maryse.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

-Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Christian OLIVIER déclare la séance ouverte à 20h30.

-Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Anthony VETIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES, BUDGET, MARCHÉS PUBLICS

- **20240401 Taux d'imposition 2024**
- **20240402 Vote du budget général 2024**
- **20240403 Vote du budget ZAC Le Plessis/Les Cerisiers 2024**
- **20240404 Tarifs de la cantine municipale 2024-2025**
- **20240405 Tarifs de la garderie municipale 2024-2025**
- **20240406 Tarifs de la garderie municipale du centre de loisirs 2024-2025**
- **20240407 Convention groupement de commandes de PATA**

QUESTIONS DIVERSES

-Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

Marchés publics :

-**Acquisition d'aires de jeux pour enfants** : Société MECO, devis signé le 12 mars 2024 pour un montant de 26 044€ HT, soit 31 252.80 € TTC

20240401 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné les résultats excédentaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, il est proposé de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

-DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39.09 %
- taxe d'habitation (TH) : 15.73 %

-CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20240402 VOTE DU BUDGET GENERAL 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget général primitif 2024 de la commune. La proposition s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 1 623 608.22 €

Investissement : 3 332 988.03 €

Vu le C.G.C.T,
Vu la présentation du budget primitif 2024,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Adopter le budget primitif 2024 tel que présenté ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20240403 BUDGET ZAC LE PLESSIS/LES CERISIERS 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 concernant la ZAC le Plessis/Les Cerisiers.

La proposition s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 1 596 191.59 €

Investissement : 1 418 559.58 €

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Adopter le budget primitif 2024 ZAC le Plessis/les Cerisiers tel que présenté ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20240404 TARIFS DE LA CANTINE MUNICIPALE 2024-2025

Monsieur Le Maire rappelle les règles mises en place :

Les inscriptions et les annulations doivent être remises en mairie au plus tard la veille ou le dernier jour d'école précédent, avant 12h00 (*au plus tard le mardi avant 12h00 pour le jeudi et le vendredi avant 12h00 pour le lundi*).

Tout repas commandé et non annulé dans les délais sera dû sauf en cas d'absence pour maladie (8 jours pour fournir le certificat médical).

Les tarifs actuels de la cantine sont les suivants :

4.50 € le repas enfant, 5 € le repas enfant pour les non-inscrits dans les délais, 7.50 € le repas adulte et stagiaire autre que ceux du service restauration.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **De reconduire les règles ci-dessus exposées ;**
- **De fixer les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :**
 - **4.50 € le repas enfant**
 - **5 € le repas enfant pour les non-inscrits dans les délais**
 - **7.50 € le repas adulte et stagiaire autre que ceux du service de restauration**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20240405 TARIFS DE LA GARDERIE MUNICIPALE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie pour l'année scolaire **2023-2024** sont les suivants :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure		2.30 €
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		2.80 €

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- De fixer les tarifs pour **l'année scolaire 2024/2025** comme suit :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure		2.30 €
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		4 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**
A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20240406 TARIFS DE LA GARDERIE MUNICIPALE DU CENTRE DE LOISIRS 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie du Centre de Loisirs pour l'année scolaire **2023-2024** sont les suivants :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure	2.30 €	
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		2.80 €

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- De fixer les tarifs pour **l'année scolaire 2024/2025** comme suit :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure	2.30 €	
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		4 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**
A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20240407 Convention groupement de commandes de PATA

Monsieur le Maire expose :

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Vu, le projet de convention indiquant les conditions de création et de fonctionnement du groupement de commandes ;

Considérant la volonté des communes d'Argentré du Plessis, Brielles, Domalain, Etelles, Genes sur Seiche, Le Pertre, Saint Germain du Pinel, Torcé, et Vergéal de s'associer dans un groupement de

commandes afin de réaliser des économies d'échelles sur l'opération de Point à Temps Automatique sur voirie ;

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de Point à Temps Automatique pour une période de 3 ans à partir de 2024 soit jusqu'en 2026 inclus, par délibération de chacun des membres du groupement ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur pour mener à bien les missions du groupement de commandes ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres du groupement un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres ;

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et tous les documents se rapportant à cette décision.
- **DESIGNE** Yvan DESILLE représentant titulaire, et Christian OLIVIER, représentant suppléant de la commune auprès de la commission d'examen des offres.

AUTORISE le Maire du Pertre ou son représentant, commune coordinatrice du groupement de commandes, à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée, et à signer les pièces afférentes au marché, sur avis de la commission d'examen des offres.

A l'unanimité (pour : 17 ; contre : 00 ; abstention : 00)

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
20240401	20240401 Taux d'imposition 2024	09/04/2024	09/04/2024
20240402	20240402 Vote du budget général 2024	09/04/2024	09/04/2024
20240403	20240403 Vote du budget ZAC Le Plessis/Les Cerisiers 2024	09/04/2024	09/04/2024
20240404	20240404 Tarifs de la cantine municipale 2024-2025	09/04/2024	09/04/2024
20240405	20240405 Tarifs de la garderie municipale 2024-2025	09/04/2024	09/04/2024
20240406	20240406 Tarifs de la garderie municipale du centre de loisirs 2024-2025	09/04/2024	09/04/2024
20240407	20240407 Convention groupement de commandes de PATA	09/04/2024	09/04/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **13 mai 2024**.

Le Maire,
Christian OLIVIER

Le secrétaire de séance,
Anthony VETIER